

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 octobre 2025

Secrétaire de séance : Bruno JUNGALAS

Ettaient présents 51 titulaires et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Eric BERGEZ, Gilbert HONDAREITE, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Jean-François CASAUX, Philippe VIGNEAU, Patrick DRILHOLE, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Henri BELLEGARDE à Dany BARRAUD, Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Adrien LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE à Flora LAPERNE, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Paul PORTESENENY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Alain QUINTANA, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 251113-27-FIN

BUDGET GENERAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

J-L. ESTOURNÈS explique qu'afin de régulariser une erreur de frappe sur la reprise du résultat du budget annexe du bâtiment de fédéral mogul récemment clôturé, il convient d'ajouter 0.90 € en 001. Concernant les recettes d'investissement il convient d'inscrire la recette de l'opération pour compte de tiers créée pour les travaux d'urgence de la résidence justice et d'actualiser nos recettes d'amortissement, l'équilibre se faisant par la diminution de la recette lié à la prévision d'emprunt.

En fonctionnement, il convient d'ajouter une dépense à laquelle nous n'étions pas assujettis lors de la préparation budgétaire, concernant un fond d'un Milliards d'euros que prélève l'Etat auprès des collectivités territoriales. Contrairement à la contribution au redressement des finances publiques, mise en œuvre entre 2014 et 2017, le DILICO n'a pas été conçu comme un prélèvement définitif des collectivités concernées, nous devrions le récupérer sur les trois années suivantes. Par ailleurs nous avons subi un dégrèvement lié à la taxe GEMAPI qu'il conviendra de régulariser par la suite dans nos reversements. Afin d'équilibrer ces dépenses de fonctionnement il convient de baisser notre réserve de dépense de l'administration générale.

Concernant les travaux prévus à l'aérodrome, les devis signés dans le cadre de l'accord-cadre de voirie pour les deux derniers chantiers, avec Eurovia et Laborde, ne prenaient pas en compte les révisions de prix.

Investissement

Dépenses

21828/020/122/STCO Autres matériels de transport	- 11 000.00 €
21728/325/147/BAT Autres agencements et aménagements	11 000.00 €

Recettes

001/02/AGCO Résultat d'investissement reporté.....	0.90 €
1641/020/DGS Emprunts en euros.....	-16 000.90 €
281622/01/FIN Amortissements des immobilisations	8 800.00 €
458263 Travaux urgence – Résidence justice	7 200.00 €

Fonctionnement

Dépenses

6188/020/FIN Autres frais divers	- 67 868.00 €
68111/01/FINANCES Dotations aux amortissements des immobilisations	8 800.00 €
7391118/71/GEMAPI Autres restitutions au titre des dégrèvements sur	10 815.00 €
Contributions directes	
739218/020/FIN Prélèvements pour reversements de fiscalité entre	48 253.00 €
collectivités locales (DILICO)	

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 60 voix pour et 4 nuls/blancs/non-participations (F. ASSAD, J-J. BORDENAVE, P. BAHOU, B. JUNGALAS) :

- **VOTE** la Décision Modificative n° 4 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 novembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé BJ

Signé BU

Bruno JUNGALAS

Bernard UTHURRY